

Description de l'action

Historique

En 2008, les villes de Grande-Synthe et de Saint-Pol-sur-Mer, aux caractéristiques sociologiques et démographiques très proches, ont souhaité conjointement mettre en place un Atelier Santé Ville (ASV) intercommunal sur leurs quartiers respectifs en Politique de la Ville. Ce dispositif s'inscrit dans la lutte contre les inégalités de santé et ce, dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. Son rôle est principalement de repérer les besoins et les attentes, de créer des passerelles entre les différents acteurs (élus, professionnels, associations et habitants), de faciliter l'émergence d'actions (groupe de travail...) et d'accompagner les habitants dans leurs requêtes de santé et de bien-être. Porté par le Centre de Santé de Grande-Synthe, il s'est concrétisé en 2009 par le recrutement d'une coordinatrice ASV. Ainsi, les questions d'accès aux soins et aux droits, de bien-être et de vieillissement des populations ont été définies comme les enjeux majeurs de l'Atelier Santé Ville et sont inscrits dans le Plan Local de Santé Intercommunal validé en 2011.

L'ASV intercommunal a donc pour ambition de mener un travail conjoint sur les 2 villes et de mutualiser les moyens pour mieux prendre en compte les attentes des habitants des quartiers prioritaires.

L'axe « accès aux droits et aux soins »

Afin d'optimiser l'accès aux droits et aux soins des assurés de ces deux territoires, un groupe de travail a entamé une réflexion et œuvre dans ce sens depuis deux ans. Dans ce contexte, plusieurs actions pour maximiser la connaissance et l'utilisation du droit commun sont déjà réalisées sur les 2 villes :

1. **Le questionnaire « ma santé m'intéresse ».** Un questionnaire « ma santé m'intéresse » à été créé par groupe de travail et distribué dans les structures accueillant du public (Maison de Quartier, CCAS, associations...) de juillet 2012 à juillet 2013. L'objectif de cette enquête est de connaître davantage le public cible ainsi que leurs besoins en matière de remboursement des soins. Plus de 720 questionnaires ont été analysés.
2. **Les Cafés Santé.** En 2013, 12 Cafés Santé animés par la Sécurité Sociale ou la coordinatrice ASV ont été mis en place au sein de structures accueillant du public. L'objectif est de diffuser une information collective autour des différents dispositifs de la CPAM (CMU, CMU-C, ACS...). C'est également un outil permettant aux habitants de s'exprimer face aux difficultés rencontrées et ainsi faire remonter leurs besoins et attentes. Au 31 décembre 2014, 150 habitants ont participé à ces rencontres.
3. **La formation à destination des professionnels.** Au 31 décembre 2014, 120 professionnels des 2 communes ont participé à cette formation dispensée par la Sécurité Sociale ou la coordinatrice ASV. L'objectif de cette formation est d'actualiser les connaissances des acteurs de proximité pour un meilleur accompagnement et/ou orientation du public.
4. **La permanence d'Accès aux Droits à la Santé.** Afin d'informer les habitants et de les aider dans le montage de dossier (CMU, CMU-C...), une conseillère a été recrutée en décembre 2012 afin d'assurer une permanence appelée « permanence d'accès aux droits à la santé ». La permanence se tient le mardi sur Grande-Synthe et le jeudi sur Saint-Pol-sur-Mer. Au 31 décembre 2014, 312 habitants ont été reçus au sein de cette permanence.
5. **Mise en place d'une complémentaire santé sociale.**
Parallèlement à l'ensemble des actions citées ci-dessus visant à favoriser dans un premier temps l'accès au droit commun, une réflexion sur la mise en place d'une complémentaire santé sociale a été menée.
Plusieurs réunions ont eu lieu pour savoir comment faire, comment s'y prendre, quel public ? Quelle tarification ?...

Ainsi, suite à ces rencontres, l'enquête locale et le questionnaire à destination des professionnels de santé, le Centre de Santé de Grande-Synthe, a lancé en août dernier un appel à partenariat auprès des organismes de complémentaire santé. Sur le même principe que celui des sites d'achats groupés, le but est de négocier les prix et rendre la complémentaire santé accessible à tous. Outre le prix, le respect de l'éthique et de l'ambition sociale du projet, le principe de la redistribution et de la solidarité ainsi que la « non stigmatisation » ont été les principaux critères d'appréciation de cet appel à partenariat.

En novembre, après avoir étudié les candidatures tout en veillant au respect des principes et priorités de l'appel, le comité de pilotage a validé la proposition d'un organisme appelé JUST.

Cet organisme propose un contrat de santé réservé aux plus de 40 000 habitants et aux salariés des petites et très petites entreprises ainsi ceux du tissu associatif dont le siège se situe sur l'une des deux communes. Elle propose également un accueil lors de permanences qui se tiennent une journée sur Grande-Synthe et une demi-journée sur Saint-Pol-sur-Mer.

Au 15 février 267 ménages couvrant 521 personnes ont adhéré à la complémentaire santé. Parmi eux, 22 ménages étaient sans mutuelle pour raisons financières et 78 ménages bénéficiaient de l'ACS.

Partenaires du projet : Ville de Grande-Synthe, Ville de Saint-Pol-sur-Mer, les CCAS des deux communes, le Centre de Santé, la CPAM des Flandres, la CARSAT Nord-Picardie, la FNARS, la Maison de l'Initiative de Grande-Synthe, Emmaus, les Restos du cœur, CLCV, ATD Quart Monde, SPS, les UTPAS des deux territoires, Carrefour des Solidarités, Mutualité Française, APREVA, MGEN, Radiance, ACL Proxipol, Lugova, Secours Populaire, FNATH, Villenvie, USMD.

■ Période

Depuis 2012

■ Echelle de territoire concernée

L'intercommunalité

■ Porteur/pilote principal

Centre de Santé de Grande-Synthe

■ Rôle de la collectivité

Volonté politique (et financeur) pour l'ASV et pour la mise en place de la mutuelle

■ Budget

Principaux partenaires financiers : ARS – ACSE – villes de Grande-Synthe et de Saint-Pol-sur-Mer

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'Atelier Santé Ville intercommunal Grande-Synthe / Saint-Pol-sur-Mer qui a pour objectif de lutter contre les inégalités de santé. L'ASV mène un travail spécifique sur les quartiers dit prioritaire au titre de la politique de la ville. L'ensemble des actions menées dans ce projet est à destination de l'ensemble des habitants sans aucun critère...

■ Pour plus d'informations

Brigitte Deroo, Directrice Centre de Santé, b.deroo@ville-grande-synthe.fr